



**DECISION DU 2 SEPTEMBRE 2024
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME CELINE DUCOS DE SAINT BARTHELEMY DE GELAS**

LA VICE-PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN
PRESIDENTE DE LA 3^{ème} CHAMBRE

VU le code de justice administrative, notamment son article R. 611-10, alinéa 2.

VU l'arrêté du 4 avril 2022 portant mutation de Mme Audrey MACAUD, présidente du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en qualité de vice-présidente du tribunal administratif de Caen.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}: Délégation de signature est donnée à Mme Céline Ducos de Saint Barthélémy de Gélas, première conseillère, à l'effet de signer les mesures d'instruction prévues aux articles R. 611-7-1, R. 611-8-1, R. 611-8-7, R. 612-3, R. 613-1, R. 613-1-1 et R. 613-4 du code de justice administrative.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à Mme Céline Ducos de Saint Barthélémy de Gélas, affichée dans les locaux du tribunal et transmise aux préfets du Calvados, de la Manche et de l'Orne pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 2 septembre 2024.

La Présidente de la 3^{ème} chambre


Audrey MACAUD